



SYNDICAT
NATIONAL
DES
FINANCES
PUBLIQUES

Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des Moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu CTL du 16 juin 2017

La direction avait mis à l'ordre du jour de ce CTL les points suivants :

- 1 – Bilan de l'entretien professionnel 2016 (pour information) ;
- 2 – Formation professionnelle : bilan et perspective 2017 (pour information) ;
- 3 – Synthèse annuelle d'activité 2016 (pour information) ;
- 4 – Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) 2016 (pour information) ;
- 5 – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et Programme Annuel de Prévention (PAP) 2017 (pour information) ;
- 6 – Organisation territoriale de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE), (pour information) ;
- 7 – Bilan national de l'expérimentation Caisse sans numéraires (pour information) ;
- 8 – Questions diverses

En liminaire, les représentants FO-DGFIP ont lu la déclaration suivante :

Madame la Présidente,

En ouverture de ce CTL, FO-DGFIP constate que les points à l'ordre du jour sont seulement soumis aux représentants des personnels pour « information » et non pour « avis ». Il s'agit là d'une attitude récurrente qui démontre le peu d'intérêt que l'Administration porte au dialogue social. Serions-nous en marche vers un autre mode de gestion?

Par ailleurs, FO-DGFIP vous rappelle que ces deux dernières années, les services financiers de Bercy ont subi 60 % des suppressions d'effectifs au sein de la Fonction Publique de l'État et que depuis 15 ans plus de 30 000 emplois ont disparu, alors que, dans le même temps, le périmètre des missions s'est élargi.

Dans un tel contexte, les services sont exsangues pour ne pas dire à l'os, et désormais un mauvais climat s'est installé dans les services en lien avec des conditions de travail dégradées, la pénurie d'effectifs et des restructurations et réorganisations incessantes.

Si notre Fédération a pris acte des déclarations du nouveau Ministre des Comptes Public, faisant état de sa volonté d'ouvrir un débat sur ce qu'« on attend du service public », il n'a pris aucun engagement sur l'emploi, à ce stade.

Pour FO, à moins de continuer de se cantonner à une politique strictement budgétaire de l'emploi public, il ne serait pas cohérent d'envisager de nouvelles suppressions d'emplois dans le budget 2018, dans le seul but de mettre en oeuvre l'engagement Présidentiel de 120 000 suppressions d'agents publics.

FO-DGFIP réitère aujourd'hui, dans cette instance locale du CTL son exigence d'arrêt des suppressions d'emplois et de restructurations, et son exigence de comblement de toutes les vacances d'emplois.

En effet, il est plus que temps de reconnaître la relation de cause à effet entre l'élévation des risques psychosociaux et les suppressions d'emplois car ce lien désormais n'échappe plus à personne, sauf à notre Directeur Général...

Les risques psychosociaux représentent 30 % de l'ensemble des situations d'exposition avec une prééminence de l'exposition aux exigences de travail et notamment à la quantité de travail, preuve évidente de l'inadéquation entre la charge de travail et les ressources humaines disponibles.

Concernant le plan d'action mis en place depuis bientôt 7 ans sur les conditions de vie au travail, il est arrivé aux limites d'un exercice, au fil du temps, de plus en plus convenu.

*En effet pour **FO-DGFIP**, les espaces de dialogue, le Tableau de Veille Social, la médiation sociale, les DUERP, PAP, ne sont au mieux que des dispositifs constatant l'inexorable montée en charge des risques psychosociaux à la DGFIP. Ils n'apportent aucune réponse permettant d'améliorer les conditions de vie des agents.*

*Sur les questions présentées aujourd'hui et notamment la création de la DIE (Direction de l'Immobilier de l'Etat), **FO-DGFIP** considère qu'avec sa création, la DGFIP va se priver d'évaluateurs expérimentés, professionnels de terrain ayant la connaissance du marché local. Les collectivités locales seront privées d'un service précieux de proximité et les services déconcentrés de la DGFIP ne seront en rien consolidés en matière de politique immobilière et missions domaniales.*

Cette réorganisation a également un impact humain non négligeable au plan local puisque 1 emploi d'évaluateur cadre A est transféré dans le département de la Loire et la cadre B est réaffecté sur un poste de Direction.

Quant au point concernant l'expérimentation des caisses sans numéraires, la DGFIP se gargarise du bilan positif des expérimentations menées au plan national et décide même de les pérenniser et d'étendre ce dispositif à d'autres centres des finances publiques. Les remontées mitigées, voire négatives, émanant de la population âgée et/ou rurale, des interdits bancaires, des bénéficiaires d'aide ainsi que le ressenti lui aussi mitigé des régisseurs de recette ou d'avances en milieu rural n'ont pas ébranlé les certitudes de notre Directeur Général.

*Pour **FO-DGFIP**, vouloir éradiquer le numéraire à nos guichets est un véritable déni de service public : nous vous demandons donc un arrêt de l'expérimentation en cours à BAS EN BASSET et non pas une poursuite de celle-ci comme le préconise la DGFIP.*

***FO-DGFIP** vous pose une question cruciale Madame la Présidente : un service public qui n'assure plus un certain nombre de missions est-il encore un service public ?*

Votre réponse sera bien évidemment un indice pour les restructurations que vous envisagez de nous présenter prochainement.

En réponse aux différentes liminaires, la direction apporte les précisions suivantes :

- points à l'ordre du jour « pour information » au lieu de « pour avis » : notre avis l'intéresse bien mais pas au point de soumettre au vote des élus les différents sujets abordés. **FO-DGFIP**, soutenu par la CGT-FIP, insiste pour soumettre au vote les points importants tels que les points 6 et 7 qui sont en faits des restructurations. A la demande des représentants des personnels, les points seront par ailleurs examinés dans un ordre différent de celui qui est présenté.
- Prélèvement à la source : à l'heure actuelle, il s'agit seulement d'un report et non pas d'une suppression. En attendant, les formations prévues en locales sont reportées.
- Restructurations : la direction ne souhaite pas communiquer pour l'instant ; elle est dans l'attente des directives nationales qui seront données après les élections législatives.
- Prochaines instances : la direction convoquera un CHSCT le 4 juillet, un CTL le 20 juillet (annonces sur les restructurations envisagées). Les CAPL d'affectations locales auront lieu le 11 juillet pour les cadres C et le 13 juillet pour les cadres B et A.
- TBVS, PAP, DUERP : pour la direction il s'agit d'outils, d'indicateurs utiles, surtout pour se poser la question de « comment agir » ? Nous attendons toujours une réponse à cette question !
- Campagne Impôt sur le Revenu 2017: la direction semble peu intéressée par le sujet puisqu'elle n'a pas daigné mettre ce sujet à l'ordre du jour d'un CTL. Fait inédit! Par contre, les représentants des personnels ont mis en garde la direction contre les pressions actuelles exercées sur les agents des SIP afin de tenir les délais de saisie des déclarations.

1°) DIE

La direction présente les impacts en local du projet de réorganisation des services en charge des missions domaniales et de politique immobilière de l'Etat.

Par décret du 19 septembre 2016, FRANCE DOMAINE a été transformé en une Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE).

Les services déconcentrés de la DGFIP doivent donc s'adapter et se réorganiser face à ce non-dit de restructuration.

Ainsi, 59 pôles d'évaluation domaniale (PED) à vocation « front office » et 11 pôles de gestion domaniale (PGD) à vocation « back office » sont créés au plan national.

La Haute-Loire est rattachée au **PED de ST ETIENNE**, compétent pour les départements de la Loire, Hte-Loire et Ardèche. L'administration en a profité pour rehausser les seuils d'évaluation qui sont ainsi portés de 75 000 € à 180 000 € : selon elle, les services en faisaient beaucoup trop à titre officieux. Mais cela rendait sûrement bien service aux petites collectivités !

Notre département dépendra du **PGD de LYON** qui va traiter pour notre compte un certain nombre de dossiers complexes.

Cette réorganisation a également pour conséquence la fusion des fonctions d'encadrant et de représentant de la Politique Immobilière de l'Etat (PIE) en un seul correspondant départemental (Mme JOUVE pour le 43)

Les élus **FO-DGFIP** sont intervenus pour dénoncer la politique immobilière confiée ainsi au Préfet de Région et éloignant de ce fait la prise de décision du niveau local. Ils ont également dénoncé la perte de mission dans notre département ; les collectivités locales vont ainsi se trouver une fois de plus privées d'un service de proximité !

De même, ils ont interrogé la direction sur les crédits alloués à la DIE : celle-ci n'en a pas ! Il y a une programmation nationale : 110 000 € pour la Hte-Loire ; une misère quand on sait que cela doit suffire aux besoins de toutes les administrations du département !

L'impact au plan local est que le poste de cadre A est transféré à ST ETIENNE, le poste de cadre B est réaffecté en Direction.

Finalement, La Direction nous soumet « pour avis » ce point à l'ordre du jour : les consignes de la Direction Générale le précisait clairement dans un fiche fournie à l'appui du CTL.

L'ensemble des organisations syndicale s'est prononcé contre.

2°) TBVS 2016

Composé de 4 d'indicateurs révélateurs de malaises dans les services, ce tableau fait ressortir comme les années précédentes un grand nombre d'écrêtements (en hausse de 16,11% par rapport à 2015) et de jours placés en CET.

La direction se dit « assez frustrée » avec ces indicateurs car elle ne sait pas trop comment les interpréter.

FO-DGFIP a une solution : arrêter les suppressions d'emplois, donner les moyens aux services et tout ira certainement mieux !

3°) DUERP-PAP 2017

Ces points ont déjà été analysés et discutés au CHS-CT du 13 avril 2017(voir compte-rendu). Aucune remarque n'a été soulevée.

4°) BILAN ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2016

Les représentants des personnels ont été destinataires de 3 tableaux récapitulant les réductions, majorations accordées en 2016 ainsi que leur ventilation par grade-échelon.

300 agents ont été ainsi évalués en 2016 : 67 ont obtenu 2 mois de majoration, 157 ont obtenu 1 mois.

Pas de commentaires particuliers si ce n'est que cette méthode d'évaluation laisse toujours pour compte 30% des agents.

5°) EXPERIMENTATION CAISSE SANS NUMERAIRES

Les expérimentations menées au plan national, dont la Hte-Loire fait partie avec la trésorerie de BAS EN BASSET, étant forcément des réussites, la Direction Générale envisage par une note du 1er juin 2017 de l'étendre à d'autres trésoreries.

La direction avoue qu'elle a envisagé un instant d'étendre cette expérimentation à la trésorerie de ST DIDIER EN VELAY : elle y a renoncé car le départ se ferait sur la trésorerie de MONISTROL SUR LOIRE déjà sollicité avec l'expérimentation sur BAS EN BASSET.

C'est donc le status quo dans le département : « l'expérimentation » à BAS EN BASSET est quand même pérennisée.

Les élus FO-DGFIP se sont déjà à plusieurs reprises exprimés sur ces expérimentations et ont réaffirmé leur position : non au recul du service public de proximité !

Ils ont rappelé que FO-DGFIP réclame depuis longtemps un débat national sur le service public et que l'interlocuteur fiscal unique, vendu lors de la fusion, a été complètement oublié depuis !

6°) FORMATION PROFESSIONNELLE

Les représentants FO-DGFIP ont fait remarquer la part importante de l'e-formation suivie par 78,8% des agents.

Ils ont fait valoir les difficultés rencontrées pour se libérer sur le lieu de travail afin de suivre ces formations ainsi que l'environnement inapproprié à la concentration dans lequel elles peuvent se dérouler.

Le plan local de formation a ensuite été présenté par la division stratégie.

7°) SYNTHESE ANNUELLE D'ACTIVITE 2016

Comme d'habitude, les élus FO-DGFIP ont regretté que les documents fournis ne permettent pas d'analyser la réalité du travail accompli.

Ainsi, la mission recouvrement est partiellement occultée : les différents taux de recouvrement (impôts, produits locaux, amendes) ne sont pas indiqués.

Interrogée par FO-DGFIP sur les incidences de la réforme territoriale dans les services, la direction estime que les inconvénients liés aux transferts de compétences ne sont pas visibles actuellement : un point sera fait ultérieurement.

8°) QUESTIONS DIVERSES

- Trésorerie de Ste Florine : les élus FO-DGFIP alertent la direction sur la situation tendue qui règne dans ce poste. Les agents ont le moral au plus bas et la situation risque encore de se détériorer avec le départ en retraite prochain d'un agent confirmé. La direction répond que le back-office fonctionne avec la décharge des mandats et visas sur le SPL et qu'il faut attendre les prochains mouvements de mutation qui devraient permettre de solutionner les problèmes...
- Transfert de l'enregistrement au service de la publicité foncière au 01/10/2017 : les représentants FO-DGFIP interrogent la direction sur le nombre exact d'emplois transférés du SIE vers le SPF. La réponse est 5 emplois, alors que 4 agents du SIE sont en réalité affectés sur cette mission. Les services RH ont d'ailleurs convoqué un cadre C du SIE (le 5ème) afin qu'il fasse sa demande de mutation en local pour le SPF. Il semble que le chef de service concerné par cette perte d'agent n'ait pas été avisé : gênant quand même !... La transparence n'est pas le maître mot dans cette restructuration.
- La direction indique qu'un cadre C recruté au titre du handicap sera affecté au SIP du PUY EN VELAY.
- Concernant l'expérimentation du travail à distance entre le SIE de BRIOUDE et celui du PUY, la direction précise qu'elle n'est pas contre le retour à BRIOUDE de la gestion des AVISIR. Dont acte !

Les représentants Force Ouvrière : Jocelyne LIMAGNE, Robert GAGNE, Philippe SAGNARD (titulaires), Karine VEYSSEYRE (suppléante).

